



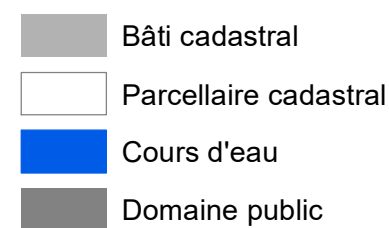
Code INSEE : 46273
Entité paysagère : Ségala
Armature territoriale : Maillage
Bassin de cohésion territoriale : Saint-Céré - Sousceyrac-en-Quercy

Arrêt	Enquête publique	Approuvé le
22 avril 2024	14 octobre au 15 novembre 2024	7 juillet 2025



LEGENDE

Fond de carte

**Zone urbaine**

- Ua : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité. Centres-bourg et centres anciens des villages, hameaux anciens denses
- Up : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité
- Ub : Zones urbaines anciennes et/ou polycentriques de moyenne densité. Faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
- Uc : Zones urbaines résidentielles, pavillonnaires et récentes à faible densité
- Ux : Zones d'activités
- Uxx : Zones d'activités (Artisanat et commerces de détails interdits)
- Uil : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique existantes
- Uep : Zones d'activités, d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser ouverte

1AUb : Zones à urbaniser tendant vers une zone Ub. Greffes sur faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâchés
 1AUc : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
 1AUX : Nouvelles zones d'activités économiques
 1AUR : Nouvelles zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique
 1AUep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser fermée

2AUh : Zones futures à vocation première d'habitat, présentement fermée. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires

2AUX : Zones futures d'activités économiques, présentement fermée

2AUI : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique fermée

2AUep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes, présentement fermée à l'urbanisation.

Zone agricole

A : Zones à vocation agricole
Ap : Zones agricoles à préserver
Alt : Zones agricoles à vocation de loisirs et d'accueil touristique
Ast : STECAL en zone agricole. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones agricoles

Zone naturelle

- N : Zones à vocation naturelle
- Np : Zones naturelles à préserver
- Nlt : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique
- Nltc : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique. Campings
- Nst : STECAL en zone naturelle. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones naturelles
- N : Zones naturelles d'emprise des carrières actuelles selon le schéma départemental des carrières
- Ner : Zones naturelles définies pour accueillir de la production d'énergie renouvelable

Prescriptions



La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

Le Tome 3 contient les documents détaillant :

- Les règlements de zones
- Changements des destination
- Petit patrimoine
- Emplacements réservés
- STECAL

Le Tome 4 contient les documents détaillant :

- OAP sectorielles niv 1 et 2
- OAP Trame Verte et Bleue
- OAP Dordogne
- OAP Paysage Patrimoine

Le Tome 6 contient les plans de Servitudes d'Utilité Publique :

- AC1 : Protection des monuments historiques
- AC2 : Sites inscrist et classés
- AC3 : Réserve Naturelle Marais de Bonnefont
- AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels
- T1 : Portection du domaine public ferroviaire
- I4 : Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- A2 : Passage des conduites souterraines d'irrigation

